

RAPPORT N° 97/1-21
au Conseil Municipal

OBJET

AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE SUR L'EXERCICE 1997
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Comme le prévoient les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, en séance du 13 décembre 1996, a attribué des subventions à titre d'avance à des associations afin que celles-ci puissent fonctionner de façon normale en attendant le vote du Budget Primitif.

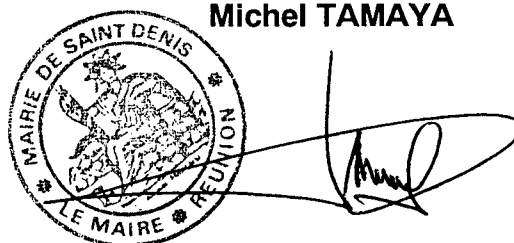
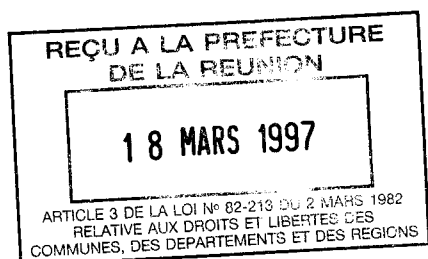
Compte tenu des actions engagées au cours du 1er trimestre et des besoins de trésorerie correspondants, il convient de compléter les montants attribués comme suit :

Chapitre	Article	Fonction	Association	Proposition	Rappel Attribution du 13.12.1996
65	65748	242	Saint-Denis Jeunes	3.800.000 F	2.472.213 F
65	65748	252	Comité de Gestion du Zoo	100.000 F	150.000 F

Ces montants seront évidemment déduits des subventions qui seront attribuées définitivement au Budget Primitif, le 26 mars prochain.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/1-21
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 mars 1997

OBJET

AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE SUR L'EXERCICE 1997
ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/1-21 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission, Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(9 abstentions dont 2 votes par procuration)

Accorde aux associations ci-après, les subventions en complément des montants votés par le Conseil Municipal le 13 décembre 1996.

Chapitre	Article	Fonction	Association	Proposition	Rappel attribution au 13.12.1996
65	65748	242	Saint-Denis Jeunes	3 800 000 F	2 472 213 F
65	65748	252	Comité de Gestion du Zoo	100 000 F	150 000 F

Ces attributions, opérées sur des crédits de Fonctionnement votés par anticipation sur le Budget Primitif 1997 de la Ville, seront reprises au sein de ce dernier.

Fait à Saint-Denis

le 13 MARS 1997

LE MAIRE

Michel TAMAYA

